

Rapport final de la
concertation continue

Projet de centre de traitement des déchets ménagers à Romainville/Bobigny (93)

Concertation continue du
6 décembre 2017 au
18 juillet 2025

Jacques ROUDIER
garant désigné par la CNDP

Bilan remis le 30 juillet 2025



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE | 4 |
| SYNTHESE POUR LES DECIDEURS ET LE PUBLIC | 5 |
| Les enseignements essentiels de la concertation | 5 |
| Les recommandations du garant | 5 |
| I. RAPPELS SUR LA CONCERTATION PREALABLE | 7 |
| I.1 La fiche d'identité du projet soumis à la concertation préalable | 7 |
| I.2 La concertation préalable | 10 |
| I.2.1 Le déroulement de la concertation préalable..... | 10 |
| I.2.2 Les chiffres clefs de la concertation préalable | 11 |
| I.3 Les enseignements de la concertation préalable | 11 |
| I.4 Les recommandations du garant | 11 |
| I.5 Les suites données par le maître d'ouvrage | 12 |
| II. UNE CONCERTATION CONTINUE A « EPISODES SUCCESSIFS » | 13 |
| II.1 Un projet en évolution | 13 |
| II.1.1 Une première évolution en 2021 : un projet allégé mais comportant un Pôle d'excellence de l'économie circulaire | 13 |
| II.1.2 La prise en compte d'un aménagement voisin : le garage à benes de la Ville de Paris | 14 |
| II.1.3 La nécessité d'approfondir les études environnementales | 15 |
| II.2 Les contraintes sur la concertation liées au code de la commande publique | 16 |
| II.3 Le coût et le calendrier prévisionnels du projet à la fin de la concertation | 16 |
| II.4 Les conditions d'exécution de la mission du garant | 18 |
| III. L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE LA CONCERTATION CONTINUE | 19 |
| III.1 La charte de la concertation | 19 |
| III.2 Le périmètre | 19 |
| III.3 Le calendrier | 19 |
| III.4 Les informations diffusées | 19 |
| III.5 Les outils numériques | 20 |
| III.6 Les rencontres de terrain | 21 |
| III.6.1 L'exposition itinérante du printemps 2018..... | 21 |
| III.6.2 La réunion publique du 11 mars 2021..... | 21 |
| III.6.3 Des permanences téléphoniques en 2021 | 22 |
| III.6.4 La journée découverte du 3 juin 2023 | 22 |
| III.6.5 L'évènement festif du 3 juillet 2025..... | 23 |
| III.7 Le Groupe citoyens | 23 |
| III.7.1 Sa mise en place et sa composition..... | 23 |
| III.7.2 Ses activités..... | 25 |
| III.8 Une structure permanente d'accompagnement : le Comité de suivi du projet | 26 |
| III.9 Les chiffres clés de la concertation | 27 |
| IV. LE CONTENU ET LES RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE | 28 |
| IV.1 L'opportunité et les caractéristiques du projet | 28 |
| IV.2 Les prescriptions architecturales | 29 |
| IV.3 Les impacts environnementaux | 31 |
| IV.4 Les circulations liées au centre | 32 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| IV.5 | Le Pôle d'excellence de l'économie circulaire et solidaire | 33 |
| IV.6 | Les actions d'information liées au projet | 34 |
| IV.6.1 | Les actions sur le projet..... | 34 |
| IV.6.2 | Les actions sur le tri..... | 34 |
| V. | L'AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION ET SES RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE..... | 35 |
| V.1 | L'avis du garant sur le déroulé de la concertation | 35 |
| V.2 | Les recommandations au Syctom sur les modalités d'information..... | 35 |
| | LISTE DES ANNEXES..... | 37 |
| | Annexe 1. Tableau des demandes de précisions et recommandations..... | 38 |
| | Annexe 2. Glossaire..... | 40 |

PREAMBULE

Le présent bilan, rédigé par le garant qui avait été nommé par la Commission nationale du débat public dans sa [décision du 6 décembre 2017](#), couvre la période de **concertation continue allant du 6 décembre 2017 au 18 juillet 2025** sur le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets à Romainville/Bobigny (93).

Il est communiqué par le garant dans sa version finale le 30 juillet 2025 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins sur le [site](#) qui rapporte les concertations préalables et continues du projet.

Ce bilan a également été adressé à cette même date à la Commission nationale du débat public pour mise en ligne sur son site.

On peut observer que la concertation continue a eu une durée particulièrement longue : cette situation est due, comme on le verra de façon détaillée au cours du bilan, à la fois aux évolutions profondes qu'a connues le projet et aux contraintes introduites par les procédures que doit suivre le Sycotm. Il en résulte clairement une certaine difficulté à maintenir l'intérêt du public pour un projet dont la réalisation est sans cesse repoussée.

Le garant a établi trois bilans partiels durant la période :

- * [Bilan 2017-2018](#), sur la période allant de décembre 2017 à novembre 2018, publié le 27 novembre 2018 ;
- * [Bilan 2018-2019](#), allant de novembre 2018 à décembre 2019, publié le 20 avril 2020 ;
- * [Bilan 2017-2020](#), reprenant les deux précédents et couvrant la période allant de décembre 2017 à décembre 2020, publié le 20 janvier 2021.

SYNTHESE POUR LES DECIDEURS ET LE PUBLIC

Les enseignements essentiels de la concertation

Sans en contester l'opportunité, les habitantes et les habitants qui se sont exprimées au cours de la concertation demandent que le projet de reconstruction du centre de traitement des ordures ménagères de Romainville-Bobigny apporte une réduction des nuisances liées à l'installation et une amélioration de leur cadre de vie, qu'il s'agisse notamment des nuisances olfactives ou des nuisances liées aux circulations de véhicules lourds.

Dans un contexte urbain en fort changement, ils expriment leur attente d'un projet qui soit de qualité en termes architecturaux et environnementaux.

Par ailleurs, ils restent attentifs à tout ce qui peut être fait pour améliorer le tri des ordures ménagères et réduire ainsi les quantités d'ordures résiduelles.

Les caractéristiques du projet du Sycatom qui va être maintenant soumis à enquête publique sont assez différentes de celles arrêtées en 2017 à l'issue de la concertation préalable. Ces évolutions, qui sont cohérentes avec les attentes exprimées par le public, ont été fortement influencées par les collectivités territoriales concernées. Ainsi la partie du projet dévolue à l'accueil et la préparation des biodéchets a été abandonnée, le déplacement du garage à bennes de la ville de Paris a été pris en compte dans le plan masse du projet et les facilités pour la déchèterie ont été largement développées pour en faire un « Pôle d'excellence de l'économie circulaire et solidaire ».

Le garant considère que la concertation sur le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets à Romainville/Bobigny a, par son contenu et ses modalités, satisfait aux exigences sur le dialogue avec le public posées par la CNDP, même si cette concertation a connu, du fait de sa durée, des périodes d'activité moins intenses.

Les recommandations du garant

A ce stade du projet, le garant n'identifie pas de demandes de précisions qui seraient attendues du maître d'ouvrage. Il formule les recommandations suivantes pour la poursuite de l'information et de la participation du public, si le projet est mis en œuvre

Tableau des recommandations

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participantes et participants

1. *partager avec le public les prescriptions dont seraient éventuellement assorties les autorisations administratives*
2. *informer régulièrement de l'avancement du chantier et des mises en service successives des parties du projet*
3. *faire connaître l'avancement du Pôle d'excellence de l'économie circulaire et solidaire*
4. *faire vivre les outils de communication existants : site internet, lettres d'informations*
5. *réunir régulièrement l'instance de partage qu'est le Comité de suivi*
6. *poursuivre activement les actions de co-construction menées avec le Groupe citoyens*
7. *mettre en place la Maison du projet, sur la base des propositions faites par le Groupe citoyens*

8. organiser des visites de site selon le rythme d'avancement du projet, dans les limites permises par les conditions de sécurité sur des installations en chantier

I. RAPPELS SUR LA CONCERTATION PREALABLE

Le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville-Bobigny a fait l'objet d'une **concertation préalable** avec le public, qui s'est déroulée du **4 juillet au 13 novembre 2017**.

I.1 La fiche d'identité du projet soumis à la concertation préalable

* Consistance du projet :

Le projet porte sur la modernisation des installations du centre de traitement des ordures ménagères de Romainville-Bobigny (93). Dans la version initiale objet de la concertation préalable, les dispositions projetées comportaient plusieurs installations permettant de traiter différentes catégories de déchets ménagers :

- * un centre de tri des collectes sélectives ;
- * une installation d'accueil et de préparation des biodéchets ;
- * une installation pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- * une déchèterie.

Le projet comportait également la réalisation d'installations portuaires sur le canal de l'Ourcq, pour permettre des trafics par voie fluviale au départ du site et divers réaménagements des accès routiers au centre.

* Maitres d'ouvrage :

Le Sycatom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est le maître d'ouvrage du projet : c'est un établissement public, qui dessert 82 communes dans 11 territoires adhérents de Paris et de la proche couronne représentant 5,7 millions d'habitants. Il traite et valorise, pour le compte de ses membres, les déchets ménagers collectés sur leurs territoires, ce qui représente plus de 2 millions de tonnes par an¹. Pour assurer sa mission, il dispose de 10 unités de traitement et d'un réseau de déchèteries.

* Contexte du projet :

Il existe sur le site de Romainville des installations de traitement des déchets ménagers depuis 1889. Elles ont connu de nombreuses transformations et ont même comporté, de 1906 à 1969, des installations d'incinération.

Les installations de tri des collectes sélectives multi matériaux ont été construites, dans leur version initiale, en 1993 ; elles ont été régulièrement améliorées depuis lors et les travaux les plus récents sont intervenus en 2015, avec la rénovation de la chaîne de tri.

Le centre de Romainville actuel comporte plusieurs installations aux fonctions distinctes :

- * un **centre de tri des collectes sélectives** multi matériaux (papiers et cartons, emballages plastiques, emballages métalliques) pouvant réceptionner 53 000 tonnes par an de déchets issus de collectes sélectives (42 600 tonnes réceptionnées en 2016, 56 525 tonnes en 2019² et 57 131 tonnes en 2023) ;
- * un **centre de transfert des ordures ménagères résiduelles (OMR)**, pouvant recevoir jusqu'à 400 000 tonnes d'ordures ménagères par an de 18 communes de Seine-Saint-Denis, ainsi que du 19^{ème} arrondissement de Paris et une partie du 20^{ème} (345 517 tonnes réceptionnées et 12 363 tonnes de refus de tri en 2021) ;
- * une **déchèterie**, accessible gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire du Sycatom et qui a réceptionné 6 500 tonnes en 2016, 5 515 tonnes en 2019 et 4 330 en 2023.

¹ En 2023 le Sycatom a réceptionné 2 298 451 tonnes de déchets et en a traité 2 176 588 tonnes

² Les quantités collectées en 2020 ayant été perturbées par la pandémie

Ce sont donc près de 20% des quantités traitées par le Sycotom qui transitent par le centre de Romainville. Le bassin versant qui l'alimente est constitué par :

- * 9 communes de Seine-Saint-Denis³ et toute ou partie des arrondissements de l'est de Paris pour le centre de tri, soit 1 260 406 habitants en 2015 ;
- * 17 communes de Seine-Saint-Denis⁴ et tout ou partie des 19ème et 20ème arrondissement de Paris pour le centre de transfert, soit 1 345 674 habitants en 2015.

L'ancienneté et la vétusté des installations de Romainville comme l'évolution des besoins posent au Sycotom la question de sa **transformation pour les quarante ans qui viennent**. Il s'agit d'un site industriel vieillissant, à l'exception des équipements du centre de tri modernisés en 2015, qui doit désormais s'adapter aux besoins des territoires, aux évolutions réglementaires

Après un projet initié en 2005 et finalement abandonné en janvier 2015 en raison des oppositions suscitées localement car il comportait la construction d'un méthaniseur, le Sycotom a développé un nouveau projet de rénovation complète du centre de Romainville, depuis 2015, avec les objectifs suivants :

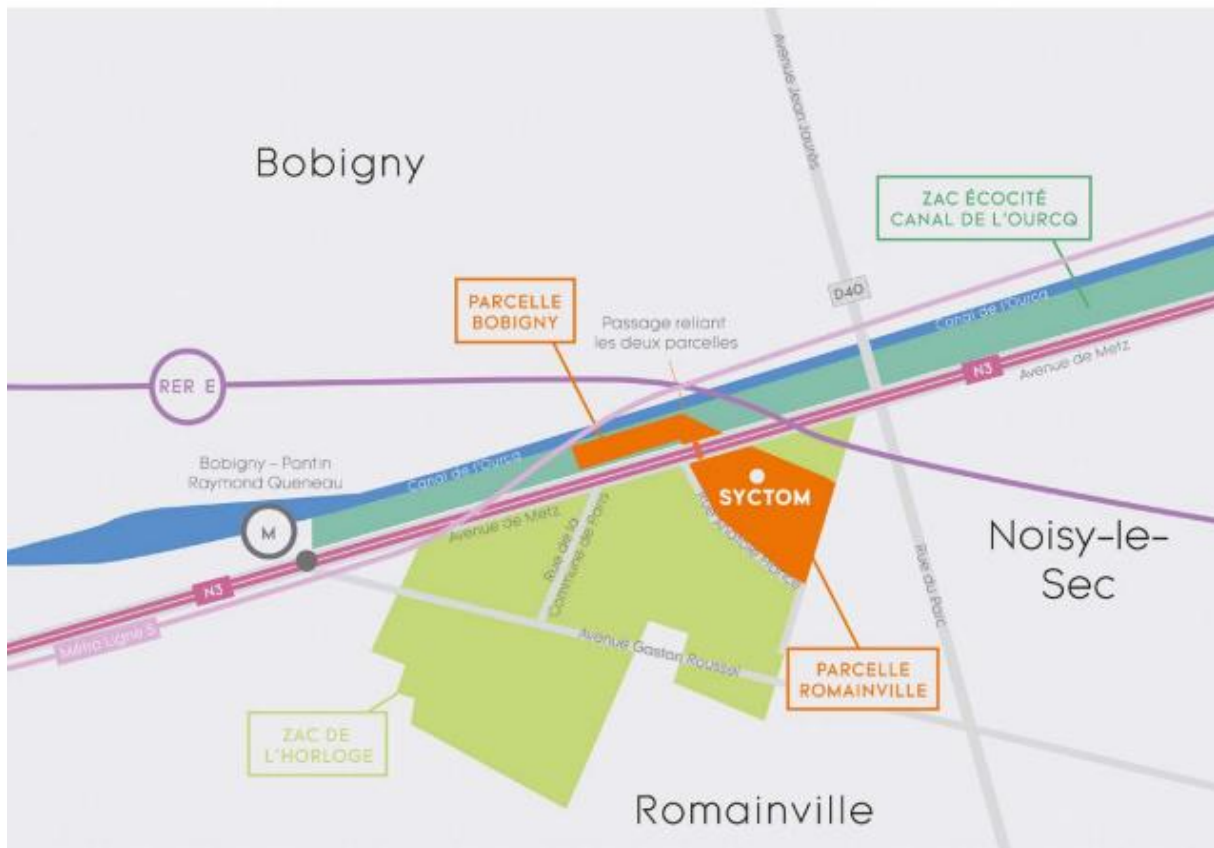
- * répondre aux besoins de traitement des déchets ménagers du quart nord-est francilien, dans une logique d'installation de proximité, de réduction de l'impact écologique et d'économie circulaire ;
 - * s'inscrire dans l'évolution réglementaire, et notamment dans l'objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV - Loi 2015-992 du 17 août 2015) de diminution de 50 % du volume des déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et de généralisation du tri à la source des biodéchets ;
 - * évoluer pour s'adapter à un tissu urbain en pleine mutation : ce territoire connaît en effet une croissance démographique constante, une attractivité économique en hausse et de nombreux programmes d'aménagement et de construction ; il bénéficie du développement d'infrastructures de transport qui modifient les circulations autour du site.
- * Localisation du projet :

Le projet occupe deux parcelles situées à cheval sur les communes de Romainville et de Bobigny, dont une en bordure du canal de l'Ourcq (voir Figure 1).

³ Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

⁴ Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Les Lilas, Les-Pavillons-sous-Bois, Le Pré-Saint-Gervais, Le Raincy, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, Rosny-Sous-Bois et Villemomble, appartenant aux trois EPT que sont Est Ensemble, Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est.

Figure 1



Source : dossier de concertation établi par le Sycotom

* Objectifs du projet selon les MO :

Le Sycotom affiche pour ce projet les trois objectifs généraux suivants :

- * inscrire le projet dans l'évolution de la réglementation et dans la stratégie du Sycotom, et notamment le « zéro enfouissement » ;
- * répondre à l'évolution des besoins de traitement des déchets du quart nord-est francilien (extension des consignes de tri pour les Collectes Sélectives multimatériaux, accueil des Déchets Alimentaires...);
- * s'inscrire dans la gestion des déchets à l'échelle du Sycotom, par exemple en permettant de recourir massivement à la voie d'eau.

En plus de ces objectifs, le Sycotom vise également les ambitions suivantes :

- * doter le bassin versant de Romainville d'une installation de réception de proximité ;
- * participer à la revitalisation d'un quartier urbain en proposant de nouveaux services de proximité aux riverains ;
- * devenir un site démonstrateur du recyclage dès la phase de travaux (objectifs forts en matière de réemploi, gestion optimisée des déblais, réutilisation des eaux pluviales...).
- * proposer un outil industriel aimable et performant qui permet l'amélioration des conditions de travail du personnel exploitant ;
- * devenir un site pédagogique exemplaire notamment grâce à la création d'un « Pôle d'Excellence de l'Économie Circulaire et Solidaire » (PEECs).
- * Caractéristiques principales :

Dans la version élaborée et soumise à concertation préalable en 2017, le projet comportait

- * un centre de tri des collectes sélectives, dont la capacité passerait de 45 000 tonnes à 60 000 tonnes ;
- * une déchèterie, dont la capacité serait portée à 15 000 tonnes et qui serait accompagnée d'une ressourcerie ;

- * une installation d'accueil et de préparation des biodéchets, d'une capacité de 40 000 tonnes ;
- * une installation pour les ordures ménagères résiduelles (OMR), d'une capacité 350 000 tonnes.

Trois solutions étaient envisagées pour le traitement de ces ordures ménagères :

- * solution 1 de « modernisation du site » : les installations seraient conçues pour permettre la réception et le transfert des OMR ;
- * solution 2 de « optimisation de la logistique » : les installations permettraient aussi la préparation d'une partie du flux d'OMR, leur conditionnement et la constitution d'un stock tampon avant transfert ;
- * solution 3 de « traitement partiel sur place » : les installations sur le site comporteraient la production, à partir d'une partie des flux d'OMR, de combustibles solides de récupération (CSR) et l'implantation d'une chaufferie les brûlant, destinée à couvrir partiellement les besoins énergétiques locaux, en appoint d'une future géothermie à l'étude.

Par ailleurs, la transformation du centre devrait se faire avec la contrainte de maintenir l'exploitation durant toute la période des travaux.

* Coût :

Le montant total estimé des investissements (bâtiments, infrastructures et procédés de traitement inclus), aux conditions économiques de 2015, variait selon la solution mise en œuvre pour le traitement des ordures ménagères :

- * opération intégrant la solution n°1 : 250 à 270 millions d'euros ;
- * opération intégrant la solution n°2 : 260 à 290 millions d'euros ;
- * opération intégrant la solution n°3 : 300 à 350 millions d'euros.

* Calendrier :

Le calendrier annoncé, lors de la concertation préalable, prévoyait le choix du programme après études préalables à la fin 2017, la consultation et l'attribution des marchés avant la fin 2019, l'enquête publique et l'obtention des autorisations administratives avant la fin 2021 et la mise en service industrielle des nouvelles installations en 2023.

I.2 La concertation préalable

I.2.1 Le déroulement de la concertation préalable

- * 23 décembre 2016 : saisine de la CNDP par le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (Syctom)
- * 4 janvier 2017 : la CNDP a décidé d'organiser une concertation sous l'égide d'un garant, Jacques ROUDIER
- * 8 mars 2017 : la CNDP a approuvé les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage
- * 7 juin 2017 : la CNDP a considéré le dossier de concertation suffisamment complet comme pour engager la concertation préalable
- * **4 juillet - 13 novembre 2017** : concertation préalable
- * 27 novembre 2017 : publication du bilan du garant, qui a été mis en ligne à la fois sur le [page](#) du site de la CNDP consacrée au projet et sur le [site du projet](#) tenu par le Syctom
- * 6 décembre 2017 : la CNDP a donné acte au garant de son bilan de la concertation préalable et l'a désigné pour veiller à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

1.2.2 Les chiffres clefs de la concertation préalable

- * Quatre mois de concertation publique : 4 juillet – 13 novembre 2017
- * Quatre réunions d'ateliers thématiques
- * Deux réunions publiques : 310 participants
- * Une exposition itinérante sur dix sites, durant trois mois
- * 10 rencontres de terrain : 791 contacts enregistrés ; plus de 200 avis transcrits
- * 83 avis ou questions recueillis par internet ; 21 sur registre
- * Un site internet : 977 visiteurs uniques ; 110 documents publiés

1.3 Les enseignements de la concertation préalable

La concertation préalable a porté à la fois sur l'opportunité de rénover le centre de Romainville mais aussi sur les activités à y implanter et la capacité à leur donner.

Des divergences significatives ont été exprimées par rapport aux prévisions établies par le Sycotm sur les quantités de déchets qui seraient à traiter à l'avenir, un certain nombre de participants ayant insisté sur la priorité à donner à la politique de diminution du volume de déchets ménagers, à l'amélioration des pratiques de tri sélectif ainsi qu'au recyclage.

Les trois options d'aménagement pour le traitement des ordures ménagères résiduelles ont été longuement débattues et les discussions ont éclairé les choix du maître d'ouvrage mentionnés plus loin (voir 1.5).

Les participants, dans leur ensemble, ont insisté sur les caractéristiques à donner au futur centre pour réduire ses impacts environnementaux et améliorer son insertion dans un tissu urbain en forte mutation. Ils se sont également préoccupés des conséquences sur les circulations routières ou piétonnières ; si la part donnée à la voie d'eau est considérée positivement, la compatibilité des aménagements portuaires qu'elle implique avec la circulation des piétons et des mobilités douces le long du canal de l'Ourcq a été questionnée.

1.4 Les recommandations du garant

Les recommandations que le garant a formulées dans son bilan de la concertation préalable, sont les suivantes :

- * partager avec le public les arguments et les critères qui ont conduit le Comité syndical aux choix sur le projet qu'il aurait retenus ;
- * éclairer les degrés d'adaptation et flexibilité que peuvent présenter, à moyen terme, les solutions envisagées, notamment en matière de capacité de traitement ;
- * continuer à bien informer et associer le public, notamment en faisant fonctionner régulièrement le comité de suivi et les autres outils d'échange mis en place (lettre d'information ...), selon les modalités pratiquées durant la concertation préalable ;
- * maintenir actif le site internet du projet, y compris dans ses rubriques « contribution et avis » et « question-réponse », avec réponse systématique aux questions posées ;
- * mobiliser sur le projet, chaque fois que c'est possible, tous les canaux d'information susceptibles de toucher les habitants de la zone et notamment ceux des communes et groupements de communes ;

- * poursuivre, fort de l'expérience acquise dans les rencontres de terrain tenues dans le cadre de la concertation préalable, le dialogue direct avec les citoyens et pas seulement les acteurs institutionnels et associatifs.

I.5 Les suites données par le maître d'ouvrage

Le Sycotom a publié en janvier 2018 un document intitulé « [Synthèse des enseignements de la concertation préalable](#) », dans lequel sont exprimées la lecture que le maître d'ouvrage fait des débats tenus au cours de la concertation préalable ainsi que les conclusions qu'il en tire tant sur le projet lui-même que sur la poursuite du dialogue avec le public. Tous ces éléments avaient été validés par une [délibération](#) préalable du Comité syndical du Sycotom le 21 décembre 2017.

A l'issue de la concertation préalable, le Sycotom a ainsi arrêté les caractéristiques qu'il prévoyait de donner au projet :

- * il a confirmé les capacités des futures installations :
 - ordures ménagères résiduelles : 350 000 tonnes par an ;
 - collectives sélectives multi matériaux : 60 000 tonnes par an ;
 - déchets alimentaires : 60 000 tonnes par an ;
 - apports volontaires en déchèterie : 15 000 tonnes par an ;
 - apports volontaires à la ressourcerie 500 tonnes par an ;
- * il a retenu la **solution n° 2 pour le traitement des OMR, dite « d'optimisation de la logistique »**, avec séchage et conditionnement sur place, ce qui implique le renoncement à l'implantation d'une chaufferie et l'alimentation d'un réseau de chaleur ;
- * il a validé le recours partiel à la voie d'eau et les aménagements du chemin de halage ;
- * il a confirmé les exigences vis-à-vis des futures constructions en matière d'architecture, d'intégration dans le tissu urbain et d'exemplarité environnementale.

Sur la base du programme ainsi défini, le Sycotom a lancé, en mai 2018, un appel d'offres pour un marché global de performance, à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif ([Article L2171-3 - Code de la commande publique](#)), comportant trois phases :

- * une phase d'étude pendant laquelle le centre actuel serait exploité dans sa configuration actuelle (durée de 30 mois de janvier 2020 à juin 2022) ;
- * une phase de réalisation du nouvel équipement avec l'exploitation partielle des ateliers une fois qu'ils seront réalisés (juillet 2022 à décembre 2026) ;
- * une phase d'exploitation définitive dans la configuration finale de l'équipement (janvier 2027 à décembre 2033).

Le Sycotom a également pris des engagements en matière de d'information et de dialogue avec le public :

- * mises à jour régulières du site internet du projet ;
- * diffusion des nouveaux numéros de la lettre d'information en version papier et en version numérique ;
- * envoi de communiqués à la presse généraliste et à la presse spécialisée ;
- * maintien du Comité de suivi et du site internet du projet ;
- * mise en place d'un Groupe citoyens.

II. UNE CONCERTATION CONTINUE A « EPISODES SUCCESSIFS »

La concertation continue, à la suite de la concertation préalable, s'est mise en place en janvier 2018, une fois les intentions du Syctom confirmées.

Elle a eu une durée particulièrement longue dans la mesure où le projet du Syctom, tout en répondant aux mêmes objectifs généraux mentionnés plus haut, a fait l'objet d'adaptations très significatives, liées à la fois à des évolutions dans la gestion des déchets ménagers et à l'expression de nouvelles attentes par les collectivités locales concernées.

Par ailleurs la concertation a connu des périodes de pause durant les temps de consultation des entreprises susceptibles de réaliser l'ouvrage : ces consultations sont en effet gérées dans le cadre de la commande publique, ce qui a pour conséquence de réduire, durant les périodes de consultation, les possibilités de diffusion d'informations et de dialogue avec le public.

La finalisation de l'étude d'impact et des mesures pour les espèces animales ou végétales protégées découvertes sur le site a, également, prolongé la concertation en reportant le dépôt des demandes d'autorisations administratives en octobre 2024 (voir Figure 3).

II.1 Un projet en évolution

II.1.1 Une première évolution en 2021 : un projet allégé mais comportant un Pôle d'excellence de l'économie circulaire

La procédure d'attribution du marché public de performance mentionnée précédemment, a été lancée le 26 avril 2018. Le dialogue compétitif s'est déroulé de novembre 2018 à mars 2019 et l'analyse des offres finales s'est terminée au dernier trimestre de l'année 2020.

La perspective du renouvellement de l'instance de gouvernance du Syctom à l'issue des élections municipales programmées en mars 2020 a conduit le Comité syndical du Syctom, dans sa séance du 6 janvier 2020, à décider de sursoir à l'attribution du marché et de renvoyer ce choix à la nouvelle instance.

La crise sanitaire, le report du deuxième tour des élections municipales, les délais de mise en place du Comité syndical renouvelé ont fait que la décision n'a finalement pu être prise qu'en novembre 2020.

Lors de sa réunion du 27 novembre 2020, le Comité syndical a fait le constat à la fois du coût élevé des propositions reçues des entreprises, de changements dans le contexte de gestion des déchets urbains et d'attentes nouvelles exprimées par les collectivités du territoire, et en particulier par la municipalité de Romainville. Il a donc décidé, en accord avec les élus du territoire, de ne pas donner suite à la procédure de commande publique pour l'attribution du marché, afin d'ajuster le projet initial.

Le Syctom a engagé, dans la foulée, un nouveau travail de réflexion pour mener à bien la rénovation de son centre de Romainville-Bobigny et a notamment initié un nouveau dialogue avec les acteurs du territoire, en particulier les élus de l'Etablissement public territorial (EPT) Est Ensemble⁵ et des villes de Romainville et de Bobigny.

Ces réflexions ont abouti en mars 2021 à la définition d'un projet faisant l'objet d'un certain nombre d'aménagements allant dans le sens de la simplification et de l'économie ainsi que du renforcement très substantiel des facilités offertes au service de l'économie circulaire.

Les modifications principales sont donc les suivantes :

- * abandon des installations de prétraitement par séchage prévues pour les OMR et les déchets alimentaires ;
- * modification des accès routiers, avec notamment la conservation de l'accès actuel du site via le chemin latéral mis en double sens ;

⁵ L'établissement public territorial Est Ensemble regroupe les communes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville

- * création d'un Pôle d'excellence pour l'économie circulaire et solidaire (PEECs), projet ambitieux autour de la déchèterie et de la ressourcerie pour lesquelles les surfaces affectées sont sensiblement accrues.

Pour autant, la rénovation du centre conserve ses éléments fondamentaux :

- * la localisation sur les deux parcelles prévues ;
- * le recours pour partie des expéditions à la voie fluviale ;
- * des capacités annuelles de réception et de transfert maintenues (350 000 tonnes d'OMR ; 60 000 tonnes de collectes sélectives (CS) multi-matériaux et 40 000 tonnes de déchets alimentaires) ;
- * des exigences architectures et environnementales de haut niveau pour en faire une réalisation exemplaire.

Le projet a été présenté lors d'une réunion publique le 11 mars 2021 puis adopté par le Comité syndical le 2 avril 2021.

Sur ces bases, le Syctom a lancé une consultation en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre architecturale et technique. Ce marché a été attribué en mars 2022 au groupement d'entreprises composé de Ingérop Conseil et Ingénierie (mandataire) associé au cabinet d'architectes Groupe-6 et à la société d'ingénierie Inddigo.

A compter de leur désignation, les représentants du groupement et en particulier l'équipe d'architectes ont participé régulièrement aux manifestations tenues dans le cadre de la concertation pour présenter les résultats de leurs travaux.

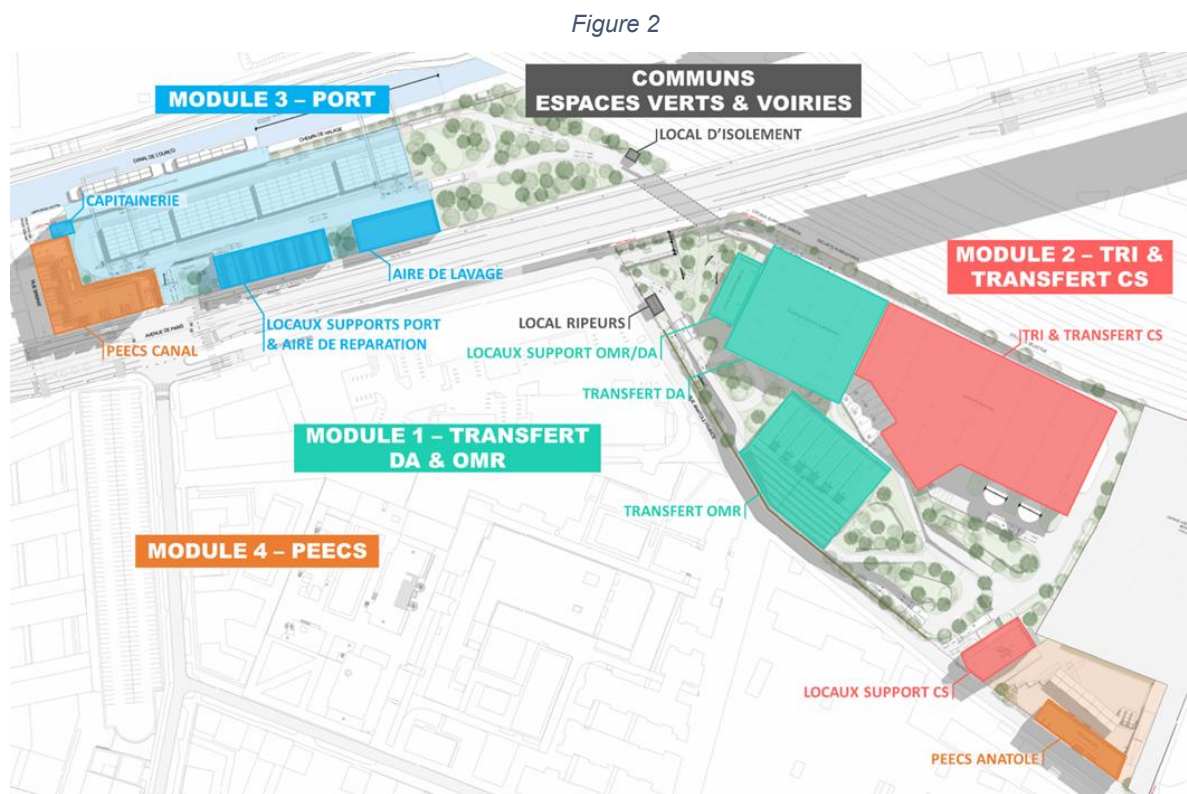
II.1.2 La prise en compte d'un aménagement voisin : le garage à bennes de la Ville de Paris

Alors que le groupement de maîtrise d'œuvre avait commencé son travail, il lui a été demandé d'étudier la possibilité d'intégrer dans les parcelles prévues pour le projet, le garage à bennes à ordures de la Ville de Paris, aujourd'hui localisé à proximité, avenue Gaston Roussel à Romainville. Ce faisant, le Syctom relayait une sollicitation qu'il avait reçue des collectivités directement concernées, à savoir Est Ensemble et les villes de Romainville, de Bobigny et de Paris.

Ces études, menées entre mai et août 2022 ont abouti, au prix d'une certaine densification, à l'élaboration d'un projet de transformation des installations du Syctom conservant ses finalités et ses capacités tout en dégagant une parcelle d'un peu plus de 11 000 m² permettant le déménagement souhaité du garage à bennes.

Les dispositions proposées ont été adoptées par le Comité syndical du Syctom lors de sa réunion du 22 novembre 2022.

Finalement, le plan masse proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre s'établirait comme suit (voir Figure 2) :



II.1.3 La nécessité d'approfondir les études environnementales

Dans la préparation de son dossier d'autorisations administratives, le Syctom a fait le choix volontaire, pour plus de sécurité juridique, de soumettre le projet à autorisation environnementale, impliquant la production d'une étude d'impact, avec ses trois volets que sont l'établissement de l'état des lieux, puis l'évaluation des impacts et enfin la détermination des mesures pour éviter, réduire ou compenser ces impacts (mesures ERC).

Bien que le projet soit situé sur des terrains déjà occupés par des activités industrielles ou sur des terrains en friche d'anciennes activités industrielles, l'état des lieux y a révélé la présence d'espèces animales (insectes comme l'oedipode turquoise, le conocéphale gracieux, la mante religieuse, le grillon d'Italie) et végétales (l'agripaume cardiaque, le gaillet de Paris, la renoncule à petites fleurs) protégées ou patrimoniales.

Les délais nécessaires pour que les services du Syctom et les bureaux d'étude qu'il a mandatés établissent le contenu de l'étude d'impact ont occupé l'année 2024 et retardé de près d'une année le dépôt des dossiers d'autorisations administratives.

Parmi les travaux à conduire, l'identification des zones de compensation dans lesquelles pourraient être déplacées les espèces protégées affectées par le projet a été un point particulièrement délicat : le choix du Syctom s'est porté sur le parc des Guillaumes, sur la commune de Noisy-le-Sec, après qu'Est Ensemble ait exprimé le souhait que la compensation se fasse sur son territoire.

II.2 Les contraintes sur la concertation liées au code de la commande publique

Le cadre légal et réglementaire de la commande publique mis en œuvre par le Sycotm pour désigner les entreprises appelées à réaliser le projet comporte, quelle que soit la formule retenue, des obligations strictes de confidentialité propres. Elles interdisent toute communication publique sur le projet et les éléments venant en discussion entre le maître d'ouvrage et les entreprises candidates.

Ainsi, les possibilités d'information et de concertation avec le public ont été fortement restreintes d'avril 2018 à janvier 2020, durant le premier appel d'offre engagé par le Sycotm.

Le Sycotm n'ayant pas donné suite à ce premier appel d'offre, un second appel d'offres pour une prestation de maîtrise d'œuvre a été lancé en avril 2021. Même si les bases juridiques dans le code des marchés publics étaient différentes, les interdictions sur la communication publique ont été de même nature et ont restreint, une nouvelle fois, les possibilités d'échanges avec le public, sur une période allant d'avril 2021 à mars 2022.

II.3 Le coût et le calendrier prévisionnels du projet à la fin de la concertation

Dans une [délibération](#) du 27 juin 2025, le Comité syndical du Sycotm a autorisé la création d'une société d'économie mixte à opération unique (SemOp) et la signature d'un marché global de performance ayant pour objet la reconstruction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du centre de traitement des déchets ménagers de Romainville-Bobigny. Ce marché prévoit une dépense de 236 M€ pour la réalisation des travaux de reconstruction du centre et 228 M€ pour sa maintenance et son exploitation durant 10 ans.

Le dépôt des dossiers de permis de construire et d'autorisation environnementale est intervenu en octobre 2024. L'Autorité environnementale régionale a donné son [avis](#) sur l'étude d'impact du projet le 25 juin 2025 et le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France (CSRPN), également saisi au titre des espèces protégées, a rendu son [avis](#) le 7 juillet.

Dans ces conditions, le Sycotm prévoit que l'enquête publique sur le projet puisse avoir lieu au quatrième trimestre de l'année 2025.

Le calendrier du projet est illustré par la figure 3.

Figure 3



Le démarrage des travaux, qui doivent se faire tout en maintenant intégralement l'activité du centre, interviendrait début 2026, ce qui conduirait à la mise en service industrielle des différentes unités entre fin 2026 et mars 2029, en fonction du phasage des travaux, avec les principales étapes suivantes :

- * réception du PEECs Anatole fin 2026 ;
- * réception du nouveau bâtiment de transfert des ordures ménagères fin 2027 ;
- * réception du PEECs Canal mi 2028 ;
- * réception globale du centre (et mise en service du port) en mars 2029.

II.4 Les conditions d'exécution de la mission du garant

Tout au long de sa mission, le garant a veillé, comme il en a la mission, à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à un traitement équivalent de chaque argument quelle que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à l'inclusion de tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, le garant s'est assuré que :

- * ses recommandations à l'issue de la concertation préalable et les engagements du maître d'ouvrage soient bien pris en compte ;
- * les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies ;
- * les responsables du projet apportent des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- * les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fassent l'objet d'échanges.

Pour remplir cette mission, le garant a eu une attitude de témoin actif, jouant un rôle d'incitateur à l'égard du maître de d'ouvrage chaque fois que nécessaire, et un rôle de recours à la disposition des parties prenantes chaque fois qu'elles le souhaitaient.

L'architecture générale du dispositif de concertation, les thèmes abordés dans les diverses manifestations et leurs modalités d'organisation ont été discutés avec le maître d'ouvrage et ses conseils, avec lesquels il y a eu des échanges réguliers, et ont reçu l'accord préalable du garant. Il s'est également prononcé sur les restitutions ou les comptes-rendus établis par le maître d'ouvrage.

Le garant a rappelé son rôle en toute occasion et fait connaître l'adresse électronique (jacques.roudier@garant-cndp.fr) où il pouvait être saisi. Il a suivi, en particulier, avec attention les travaux du Groupe citoyens (voir.III.7).

Dès lors qu'un certain nombre de manifestations sur le terrain ont été prévues dans le cadre de la concertation (voir III.6), le garant s'est préoccupé de l'existence d'un dispositif de restitution raisonnablement efficace des échanges plus informels susceptibles d'avoir lieu lors de ces rencontres.

Enfin, le garant s'est attaché à la mise en ligne sur le site internet de la concertation (voir III.5) des documents utilisés ou des présentations lors des diverses actions de concertations conduites par le Syctom ainsi que des comptes rendus ou restitutions établis après les séances.

III. L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE LA CONCERTATION CONTINUE

En dépit d'une durée longue de la période de concertation, de décembre 2019 à juillet 2025, les outils mis en œuvre par le Sycotom pour informer et dialoguer avec les populations du territoire ont été marqués par une évidente continuité.

III.1 La charte de la concertation

Pour affirmer ses engagements sur la concertation, le Sycotom a, dès le début, prolongé, en l'adaptant la charte qu'il avait adoptée pour la concertation préalable.

Ce [document](#) « fixe les engagements collectifs auxquels souscrivent les participants à la démarche de poursuite de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ». Il précise également que la concertation devra s'inscrire « dans le respect de la procédure de consultation des entreprises, des procédures administratives et de la sécurisation juridique du projet », comme il a été mentionné précédemment (voir II.2).

La charte de la post-concertation a été approuvée par les parties prenantes lors de la réunion du Comité de suivi du 18 janvier 2018.

III.2 Le périmètre

L'effort d'information et de concertation a porté essentiellement sur tout ou partie des neuf communes de l'EPT Est Ensemble, et en particulier sur les quatre communes les plus proches du site que sont Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec et Pantin, dès lors que les thématiques abordées étaient plus sur l'avancement, les impacts et l'accompagnement du projet que sur ses fonctions et son opportunité.

III.3 Le calendrier

La concertation s'est déroulée du 6 décembre 2017 au 18 juillet 2025 ; comme il a été dit précédemment, elle a été prolongée du fait des évolutions du projet comme de la nécessité de compléter l'étude des impacts environnementaux ; elle a par ailleurs été suspendue, pour des raisons juridiques, entre avril 2018 et janvier 2020 et entre avril 2021 et mars 2022 (voir II.2).

III.4 Les informations diffusées

Le Sycotom a poursuivi la politique de publication de lettres d'information qu'il avait engagée durant la concertation préalable. Ces lettres sont en particulier boîtées, en plus de 100 000 exemplaires, sur les quatre communes de Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec et Pantin. Elles sont également adressées par voie électronique à plus de 800 abonnés et mises en ligne dans la [partie documentaire](#) du site internet décrit plus loin.

Au cours de la période de concertation continue, neuf lettres d'information ont été produites par le Sycotom, à des moments clés du calendrier du projet :

- * Lettre d'information n°3, en janvier 2018 :
- * Lettre d'information n°4, en mai 2018 :
- * Lettre d'information n°5, en janvier 2019 :
- * Lettre d'information n°6, en mars 2021 :
- * Lettre d'information n°7, en septembre 2021 :
- * Lettre d'information n°8, en mai 2022 :
- * Lettre d'information n°9, en décembre 2022 :

- * Lettre d'information n°10, en septembre 2023 : une édition spéciale sur la journée du 3 juin 2023⁶ ;
- * Lettre d'information n°11, en juin 2025 : une édition spéciale sur la présentation du Pôle d'excellence de l'économie circulaire et solidaire.

Ce dispositif a été complété, à partir de février 2018, par un flash info, adressé par voie électronique, aux abonnés à la lettre d'information. Dix éditions de ce flash info ont été diffusées en 2018 à l'occasion de l'exposition itinérante puis trois éditions thématiques du flash ont été envoyées en 2024 afin d'informer sur les avancées du projet et ses caractéristiques principales (flux de déchets traités, mise en œuvre du transport fluvial, ...),

Les campagnes de communication menées par le maître d'ouvrage, en particulier en annonce des rencontres, ont mobilisé, comme précédemment, les canaux suivants :

- * les canaux de presse locale ou spécialisée, y compris un peu de publipédagogique à l'occasion des événements les plus marquants ;
- * les bulletins municipaux des communes autour du projet.

III.5 Les outils numériques

Le Sycotom a créé, depuis 2017, un [site internet](#) dédié au projet de transformation de son implantation de Romainville-Bobigny ; il a été profondément restructuré en avril 2025 pour devenir conforme aux normes de cybersécurité du Sycotom.

C'est là que se trouve le maximum d'informations sur le projet et la concertation, et notamment les présentations et les comptes-rendus des événements ou des réunions des instances de la concertation et les lettres d'information publiées ainsi que les délibérations du Comité syndical du Sycotom relatives au projet.

Le site est organisé avec les rubriques suivantes :

- * les acteurs du projet ;
- * le projet ;
- * la concertation ;
- * les ressources ;
- * exprimez-vous.

Cette dernière rubrique a reçu 35 contributions - soit 17 questions et 18 avis - durant la concertation continue et toutes celles appelant une réponse l'ont reçue :

- * 4 ont été émises dans les deux premiers mois de la concertation continue : elles sont liées à la concertation préalable, dont une qui portait sur les décisions prises par le Sycotom et qui était adressée au garant qui y a répondu ainsi que le Sycotom⁷ ;
- * 20 ont été recueillies durant l'exposition itinérante organisée en 2018 (voir III.6.1), dont 13 sont des appréciations très positives de cette initiative ;
- * 7 ont été émises en février-mars 2021 ;
- * 4 ont été émises en janvier 2023.

Le site internet s'est également enrichi, en 2023 de plusieurs vidéos : une de ces vidéos présente le projet dans la configuration issue des travaux des maîtres d'œuvre ; les autres sont les enregistrements des interventions à la table ronde du 3 juin 2023.

Par ailleurs, une [page](#) du site général du Sycotom est consacrée au projet, avec renvoi vers le site particulier mentionné au-dessus.

⁶ Voir III.6.4

⁷ Voir question Q3 sur la [plateforme numérique](#)

III.6 Les rencontres de terrain

Le Sycotom a conduit, à différents moments de la concertation et en fonction de l'avancement du projet et de ses évolutions, des actions de rencontres directes avec les habitantes et les habitants du territoire. Ces actions ont été systématiquement préparées avec la participation du garant.

III.6.1 L'exposition itinérante du printemps 2018

Le Sycotom a conduit, entre février et avril 2018, une opération relativement lourde de présence sur le territoire par une série de rencontres de terrain qui ont eu un double but :

- * présenter au public les actions de prévention et de sensibilisation sur les déchets ménagers (amélioration du geste de tri, lutte contre le gaspillage...);
- * présenter les dispositions retenues pour le projet du futur centre de tri de Romainville, en mettant notamment l'accent sur le dispositif de séchage naturel des OMR programmé à l'époque et sur lequel un quizz avait été élaboré.

Ces rencontres, à la fois pédagogiques et ludiques, étaient organisées autour :

- * d'une exposition comportant des panneaux d'information sur le Sycotom, le tri des déchets et le projet de reconstruction du centre de Romainville ;
- * d'éléments ludiques d'accompagnement : quizz, jeux sur les gestes de tri, la « roue du réemploi », le « basket tri ».

L'animation de ces manifestations était assurée par les **éco-animateurs** du Sycotom. Ils se sont efforcés de noter, pour chaque manifestation, le nombre de personnes rencontrées et le nombre de personnes sensibilisées, c'est-à-dire qui ont eu des échanges approfondis avec les éco-animateurs et ont pu leur poser des questions

Les participants pouvaient aussi déposer une contribution sur un registre ouvert.

Treize rencontres ont été tenues, réparties sur sept dates différentes :

- * samedi 17 février, au marché de Noisy-le-Sec et de la ferme à Bobigny ;
- * samedi 24 février, au marché de l'Eglise et au marché sur l'eau à Pantin ;
- * jeudi 1^{er} mars, au Panier balbynien, Canal 93 à Bobigny ;
- * samedi 3 mars, à la Journée du logement écologique à Pantin ;
- * mercredi 7 mars, aux épiceries Wicasaya à Bobigny et Popote Coop à Noisy-le-Sec ;
- * vendredi 16 mars, au marché du centre à Romainville et à l'Université Paris 13 à Bobigny ;
- * jeudi 24 mars, à Paysan Urbain à Romainville et à la Maison de quartier des Courtilières à Pantin ;
- * 9 au 15 avril, au Cross développement durable des écoliers de Bobigny.

Une [note de bilan](#) ainsi qu'un [recueil](#) des retours du public ont été établis par le maître d'ouvrage et mise en ligne sur le site, après échange avec le garant. Au total ont été enregistrés **768 contacts**, parmi lesquels **611 échanges approfondis** avec les éco-animateurs ; sur les personnes avec lesquelles ces échanges avaient eu lieu, environ une moitié avait entendu parler du projet et l'autre moitié l'a découvert.

19 observations sur registre et **trois questions** ont été recueillies ; le Sycotom les a regroupées dans un [document de synthèse](#) et les a également mises en ligne dans la rubrique « exprimez-vous » du site internet de la concertation, ainsi que les réponses qui ont été apportées aux questions posées.

A noter que cette initiative de rencontres a été globalement très appréciée par celles et ceux qui y ont participé.

III.6.2 La réunion publique du 11 mars 2021

Au moment où il ajustait le projet, le Sycotom a tenu à partager avec le public les évolutions qu'il avait décidées. Compte tenu des contraintes sanitaires et en accord avec le garant, une réunion uniquement à distance a été organisée le 11 mars 2021, de 18h30 à 20h30.

Cette réunion a accueilli près de 60 participants : elle a permis au Syctom de présenter les nouvelles dispositions qui avaient été adoptées, de recueillir les avis de participants et de répondre à une douzaine de questions portant notamment sur l'organisation des transports entrant ou sortant du futur site, les nuisances olfactives et le traitement des eaux usées.

III.6.3 Des permanences téléphoniques en 2021

Annoncées par les lettres d'information, des permanences téléphoniques ont été tenues par les agents du Syctom au printemps 2021 pour répondre aux questions qui leur seraient posées.

Ces permanences ont eu lieu du 1er au 31 mars 2021, les mardis 2, 9, 16 et 23 mars de 12h à 14h et les jeudis 4, 11, 18 et 25 mars de 16h30 à 18h30 (soit un total de 16 heures). Seulement quatre appels téléphoniques ont été recueillis et les échanges ont été retracés dans un [bilan](#) mis en ligne.

III.6.4 La journée découverte du 3 juin 2023

Tenue par une chaude journée de juin, cette manifestation a constitué une sorte de réunion de clôture de la concertation, à propos d'un projet dont les caractéristiques étaient maintenant stabilisées. Elle avait été précédée par une campagne d'annonce importante, avec envoi d'invitations par voie numérique à plus de 800 personnes et relai dans les journaux municipaux de Romainville, de Bobigny et de Seine-Saint-Denis Tourisme.

Le site de Romainville a été ouvert de 10h à 18h. Le public a pu se livrer à diverses activités, toutes en liaison avec le projet de rénovation du centre et, plus généralement, des évolutions dans la réduction, la collecte et le traitement des ordures ménagères :

- * des activités ludiques pour les plus jeunes et des activités, comme le « mur des engagements », animées par des membres de l'Atelier citoyen qui les avait préparées durant ses deux dernières réunions ;
- * visite des installations du centre, sur inscription préalable pour des raisons de sécurité ;
- * visite d'une exposition pédagogique sur le centre actuel et le centre futur.

Une large place a également été faite au futur centre de référence de l'économie circulaire. Des associations spécialisées de l'économie circulaire ont proposé :

- * une animation qui a beaucoup plu, sur l'amélioration du geste de tri avec deux casques de réalité virtuelle ;
- * un atelier « arts de la récupération » qui a permis de créer des éponges avec des chaussettes ;
- * un atelier « Do It Yourself » de fabrication d'un déodorant et d'un gommage corporels ;
- * une animation sur le réemploi proposée par la Bibliothèque des Objets de Montreuil (BOM).

La journée a été aussi l'occasion de rencontres avec les acteurs du projet : le Président et les équipes du Syctom, en charge du traitement des déchets ménagers, les représentants de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de la collecte, et des villes de Romainville et Bobigny, ainsi que des parties prenantes de la concertation sur le projet dont les membres du Groupe citoyens.

Une table ronde réunissant, en fin de matinée, les représentants de ces entités ainsi que le garant a permis de présenter la vision et le rôle de chacun des intervenants sur le projet et de répondre aux questions de l'assistance.

Enfin, chaque visiteur de l'événement est reparti avec le jeu de cartes « Ma vie de déchets » créé par le Groupe citoyens, permettant de poursuivre et d'approfondir de manière ludique ses connaissances sur les déchets

Globalement, environ 150 personnes sont venues sur le site au cours de la journée et 105 d'entre elles ont effectué une visite du centre. 81 engagements individuels de réduction de l'impact de leur vie quotidienne sur l'environnement ont été pris par des visiteuses et des visiteurs dans le cadre de l'animation sur le site mise à cet effet.

23 avis ou commentaires ont été recueillis sur tablette numérique lors de cette journée.

Le Syctom a établi un [compte-rendu](#) synthétique des rencontres et échanges au cours de cette journée qui a été publié.

III.6.5 L'évènement festif du 3 juillet 2025

Est Ensemble, en association avec ses partenaires que sont le Syctom et les villes de Romainville et Bobigny, a organisé un évènement festif gratuit et ouvert à tous, sous le vocable « la Fête de la Récup », le 3 juillet 2025 de 17h à 20h. Il permettait aux participants de découvrir les futurs usages du Pôle d'excellent de l'économie circulaire et solidaire (PEECs), grâce à des stands d'animation proposant des activités :

- * *Repair Fringues* : donner une seconde vie aux habits (reprise, couture, customisation de vêtements) ;
- * *Repair Café* : présence d'un réparateur expert pour le diagnostic de panne et l'accompagnement à la réparation de vos objets électriques/électroniques (grille-pain, casque audio, enceinte, machine à coudre, aspirateur, blender...) ;
- * *Le zéro déchet en pratique* : cuisine anti-gaspi d'invendus, compost
- * *Un dressing durable* pour comprendre les impacts de la mode et découvrir des alternatives durables pour renouveler sa garde-robe.

Le Groupe Citoyens était également mobilisé pour partager les travaux qu'il mène depuis 2018 sur de nombreux volets du projet : prescriptions architecturales, tri des déchets alimentaires, ouverture du centre au grand public, ou encore élaboration d'un cahier d'idées en vue de la création d'un futur Pôle d'Excellence de l'Économie Circulaire.. Les membres du Groupe Citoyens étaient présents pour animer un stand avec les mêmes attractions que pour la journée découverte de 2023 et le jeu de cartes original et pédagogique créé par le Groupe Citoyens, « Vis ma vie de déchets », a été distribué.

Est Ensemble et le Syctom disposaient également de stands pour présenter le PEECs et le projet global de reconstruction du centre de traitement des déchets.

Le nombre de participantes et de participants est estimé à 200, dont de nombreux nouveaux habitants riverains du centre

III.7 Le Groupe citoyens

Cette initiative du maître d'ouvrage, prise dès le début de la concertation continue, a constitué la partie la plus vivante et la plus productive du dispositif de concertation. Elle répond à l'objectif de faire s'exprimer sur le projet les habitants du territoire le plus proche de l'installation projetée et donc de ses impacts directs et de recueillir leurs idées. C'est donc une contribution active, fruit d'un travail collectif et interactif, qui a été demandée aux membres du groupe.

III.7.1 Sa mise en place et sa composition

L'objectif que le maître d'ouvrage avait donné à son conseil était de constituer un groupe d'une quarantaine de personnes habitant dans les quelques communes les plus proches du centre et prêtes à accompagner le projet en participant sur une assez longue période - au moins jusqu'à l'enquête publique et probablement au-delà - à des rencontres régulières d'échanges et de travail collectif sur le projet, dans toutes ses dimensions.

Pour donner à ce Groupe citoyens son identité et son autonomie par rapport aux autres instances de rencontre ou de décision liées au projet, il était attendu que les membres de ce groupe aient une expertise d'usage du territoire mais pas nécessairement d'expérience particulière ni sur les déchets ni sur la concertation publique.

Un processus de recrutement par appel téléphonique, malgré près de 900 contacts, n'a pas suffi pour constituer le groupe. Il a dû être complété par des contacts directs avec des personnes ayant manifesté de l'intérêt pour le projet, par un dispositif d'appel à volontaires sur le site de la concertation et par l'intermédiaire de diverses structures (associations locales, conseils de quartier ...) et même par deux permanences de terrain à Pantin et à Noisy-le-Sec.

Finalement et après quelques variations – plus d'entrées que de départs – le Groupe citoyens mis en place a comporté **38 membres**, dont 9 participants à des associations locales, avec la répartition suivante :

- * 20 femmes ; 18 hommes ;
- * 7 habitants de Romainville, 9 de Pantin, 16 de Bobigny et 6 de Noisy-le-Sec ;

* 16 actifs et 22 non actifs.

Les membres des associations représentées au comité de suivi se sont étonnés auprès du maître d'ouvrage comme auprès du garant, de ne pas avoir de participants au Groupe citoyens ; certains élus de collectivités territoriales membres du comité de suivi auraient aussi voulu voir leur entité représentée aux réunions du groupe.

Le garant a indiqué, en réponse, que la méthode mise en œuvre par le maître d'ouvrage et son conseil était conforme aux pratiques habituelles pour ce type de dispositif de concertation. Il a insisté sur la nécessité d'éviter le « mélange des genres » entre les différentes instances et sur l'autonomie et l'originalité à donner au Groupe citoyens. Dans cette même logique, il a été convenu que les travaux du Groupe citoyens seraient conduits par le conseil du maître d'ouvrage et que peu de collaborateurs du maître d'ouvrage assisteraient aux travaux de ce groupe et que leur rôle se limiterait à répondre, en tant que de besoin, à des questions ponctuelles ou à des besoins de précisions qui surgiraient. C'est ainsi qu'ont été menées les séances du Groupe citoyens.

Ce groupe a connu, compte tenu de la durée de la concertation, des évolutions successives, liées notamment à des changements dans les disponibilités individuelles des participants.

Au cours de l'année **2019**, ont été constatés 14 départs et 4 arrivées ; de ce fait, le groupe compte, à la fin de 2019, **28 membres**, dont 4 représentants associatifs du territoire :

- * 17 femmes et 11 hommes ;
- * 6 habitants de Romainville, 7 de Pantin, 10 de Bobigny et 5 de Noisy-le-Sec.

L'année **2020** fut marquée par de nombreux aléas (grèves, COVID-19...) qui n'ont pas permis de conserver le rythme des travaux entrepris depuis le début de la concertation continue. En ce sens, et après une communication envoyée par mail aux membres du Groupe citoyens en septembre, une campagne d'appels téléphoniques a été lancée auprès des membres en octobre de la même année.

L'objectif de celle-ci fut de reprendre contact avec les habitants et associations membres afin de les informer et de recueillir leur regard sur le projet, de les questionner sur leur participation au Groupe citoyens, et de recueillir leurs éventuelles questions ou propositions.

A l'issue de cette campagne téléphonique accueillie positivement par les membres du Groupe citoyens, 22 personnes ont pu être entendues et seules 3 ne souhaitaient plus faire partie du Groupe citoyens.

L'année **2021** fut riche en échanges compte tenu de l'actualité du projet et marquée par plusieurs rencontres du Groupe Citoyens qui a pu reprendre son travail d'idéation autour du projet de reconstruction.

Trois nouveaux membres ont été recrutés à la suite du départ de trois personnes pour des raisons d'indisponibilités personnelles, et ont ainsi participé à leurs premières réunions. 14 membres ont participé aux différentes rencontres sur l'année dont 4 représentants associatifs du territoire et 10 habitants (3 habitants de la ville de Bobigny, 1 de Pantin, 3 de Romainville et 3 de Noisy-le-Sec).

La composition du Groupe citoyens a encore évolué en **2022**, avec 6 nouvelles personnes : 2 membres ont été recrutés à la suite du départ d'une personne et d'une association pour des raisons d'indisponibilités personnelles. 4 nouveaux membres ont été intégrés au Groupe citoyens en tant qu'habitants riverains du site, et ont ainsi participé à leurs premières réunions. Ainsi 16 membres ont participé aux rencontres sur l'année dont 3 participants à des associations locales et 13 habitants (4 habitants de la ville de Bobigny, 1 de Pantin, 5 de Romainville et 3 de Noisy-le-Sec).

En **2023**, le Groupe citoyens comptait 19 membres actifs dont 3 représentants associatifs du territoire et 16 habitants (7 habitants de Bobigny, 5 de Romainville, 3 de Noisy-le-Sec et 1 de Pantin).

En **2024**, le Groupe citoyens est tombé à 10 membres actifs dont 3 représentants associatifs et 7 habitants (1 habitant de Romainville, 3 de Noisy-le-Sec et 3 de Bobigny).

Enfin, en préalable à la réunion de juin **2025**, le Groupe citoyens a été complété de six nouveaux participants recrutés parmi les nouveaux occupants des logements construits sur la ZAC de l'Horloge à Romainville.

En dépit de tous ces changements, un certain nombre des membres sont restés présents de bout en bout ; leur assiduité comme l'accompagnement des représentants du Syctom et de ses conseils ont permis une remarquable continuité dans les activités et les productions du Groupe citoyens.

III.7.2 Ses activités

Le Sycotom a, en premier lieu, donné l'opportunité aux membres du Groupe citoyens de connaître le centre de Romainville, à l'occasion de deux visites organisées les 13 et 15 février (séance n°1). Compte tenu des quelques changements dans la composition du groupe, le Sycotom a redonné l'opportunité aux membres du Groupe citoyens qui ne l'avaient pas encore fait, de connaître le centre de Romainville, à l'occasion d'une visite organisée le 15 octobre 2019.

Les séances de travail, d'une durée d'un peu plus de trois heures, se sont tenues en fin de soirée (19h - 21h30), un jour de semaine. Elles sont conduites avec très peu de présentations et beaucoup de temps d'échanges et de travail en petit groupe, chaque groupe ayant un animateur appartenant au conseil du maître d'ouvrage.

L'expérience a montré la nécessité de séances pas trop longues, avec des ordres du jour pas trop chargés afin de disposer d'un temps de restitution collective suffisant, qui évite que la restitution soit le seul fait des animateurs, à partir de ce qu'ils ont entendu et collecté.

Dès lors chaque séance ou chaque groupe de deux séances a eu sa thématique propre

Comme on peut le noter dans le calendrier mentionné ci-dessous, les circonstances sanitaires ont conduit à ce que le Sycotom ne soit pas en mesure de réunir le Groupe citoyens entre novembre 2019 et mars 2021. Pour autant il a maintenu le contact avec les membres par un envoi régulier de courrier électronique ; en réponse à une interrogation, la plupart de membres ont indiqué leur disponibilité à poursuivre leur participation, ce qui s'est ultérieurement confirmé.

Après une rencontre initiale de prise de contact et de visite des installations, ce sont finalement **18 séances de travail** qui ont été tenues par le groupe entre 2018 et 2025, au cours desquelles ont été traités les thèmes suivants :

- * prescriptions environnementales : séance n° 2 du 8 mars 2018 (31 participants) ;
- * prescriptions architecturales : séance n°3 du 13 mars 2018 (34 participants) ;
- * actions pour la sensibilisation aux gestes de tri ; ouverture du futur site au public : séance n° 4 du 4 mai 2018 (23 participants) ;
- * la Maison du projet - de la conception à l'animation : rencontres n° 5 et 6, le 27 novembre 2018 (15 participants) et le 11 décembre 2018 (16 participants) ;
- * le prototypage d'outils de sensibilisations au tri : rencontres n° 7 et 8, le 19 février 2019 (19 participants) et le 26 mars 2019 (25 participants) ;
- * retours sur l'expérimentation de la collecte séparée des déchets alimentaires à Romainville : rencontres n° 9 et 10, le 11 juin 2019 (12 participants) et le 18 juin 2019 (17 participants) ;
- * « comment devenir un ambassadeur du tri ? » : rencontre n° 11 le 26 novembre 2019 (15 participants) ;
- * présentation du projet ajusté : rencontre n° 12 le 18 mars 2021⁸ (en visioconférence compte tenu du contexte sanitaire ; 9 participants) ;
- * élaboration d'un cahier d'idées pour le Pôle d'excellence « économie circulaire » : rencontres n° 13 le 16 novembre 2021 (9 participants) et n° 14 le 23 novembre 2021 (13 participants) ;
- * présentation du projet dans ses nouveaux ajustements et échanges autour du programme définitif : rencontres n° 15 le 28 juin 2022 (11 participants)
- * premières réflexions sur le futur évènement grand public : séance n° 16 le 6 décembre 2022 (12 participants) ;
- * préparation de la journée publique de juin 2023 ; rencontre n° 17 le 11 avril 2023 (10 participants) ;
- * point d'évolution du projet et devenir du groupe après l'obtention des autorisations administratives : rencontre n° 18 le 26 mars 2024 (9 participants) ;
- * point sur les dernières avancées du projet liées aux études environnementales, sur la prochaine enquête publique et sur la relation avec le groupe durant les travaux : rencontre n° 19 le 3 juin 2025 (10 participants).

⁸ La rencontre n°12 prévue en décembre 2019 a été reportée à l'année suivante, compte tenu des perturbations de la fin de l'année 2019 ; programmée pour le 30 mars 2020, elle a été rendue impossible par les mesures sanitaires restreignant les réunions

Certaines séances du Groupe citoyens ont bénéficié de la contribution d'intervenants extérieurs invités par le Sycotm et venus témoigner d'expériences et de pratiques réussies sur le territoire, notamment en matière de tri dans des lieux d'activités collectives (séance n° 9) et sur l'économie circulaire (séance n°13).

Le Groupe citoyens a ainsi produit **8 recueils d'idées**, tous mis en ligne dans la [partie documentaire](#) du site de la concertation :

- * Prescriptions architecturales et environnementales
- * Ouverture du site au public et sensibilisation aux gestes de tri
- * Conception et animation de la Maison du projet
- * Les outils d'animation : jeu pédagogique ; mur participatif ; atelier de réparation
- * L'expérimentation du tri des déchets : études de cas et pistes d'amélioration
- * Contribution au Pôle d'excellence de l'économie circulaire
- * Contribution à la conception de la journée du 3 juin 2023
- * Elaboration des outils mis en œuvre le 3 juin 2023 : support de présentation du groupe ; mur des engagements.

III.8 Une structure permanente d'accompagnement : le Comité de suivi du projet

Une mention particulière doit être faite du rôle du Comité de suivi du projet mis en place par le maître d'ouvrage dès le début de la concertation préalable, en tant qu'instance d'accompagnement et de relais.

Il est composé de 24 membres répartis en deux collèges : un premier collège de 13 élus des collectivités du bassin versant du site et un second collège d'acteurs de 11 membres, regroupant les représentants des services de l'Etat, des associations, de l'exploitant, des institutions partenaires et des personnels ainsi que le garant désigné par la CNDP⁹. Il s'agit donc d'une instance associant élus et parties prenantes.

Il s'est réuni à neuf reprises durant la période couverte par ce bilan, à des dates choisies en cohérence avant les différentes étapes de développement du projet et le garant y a eu l'opportunité de s'exprimer :

- * 11 décembre 2017 : présentation du bilan du garant sur la concertation préalable ; compte rendu de la visite sur le site de Frog Island (GB) ; prochaines étapes du projet
- * 18 janvier 2018 : présentation des décisions du Comité syndical du 21 décembre 2017 et du dispositif d'annonce de ces décisions mis en œuvre ; présentation du dispositif de concertation à venir ;
- * 26 mars 2018 : point d'étape sur l'information du public et l'exposition itinérante ; présentation du Groupe Citoyens ; présentation des prescriptions techniques et architecturales ;
- * 26 juin 2018¹⁰ : avancement du projet ; point d'étape de la concertation post ;
- * 2 mars 2021 : information sur les modifications au projet décidés par le Sycotm et les modifications de calendrier qui en résultent ; ; indications sur la suite de la concertation calendrier de sa réalisation
- * 21 avril 2022 : présentation du programme du projet et du maître d'œuvre retenu ; présentation du projet architectural retenu par le Sycotm ; présentation du calendrier du projet et de l'étude de faisabilité qui sera lancée prochainement ; point de la concertation et des démarches prévues ;
- * 24 novembre 2022 : présentation de l'avancements du projet, de ses ajustements et de son calendrier ; bilan 2022 et programme 2023 de la concertation ;
- * 12 mai 2023 : point sur l'avancement du projet ; échanges sur la journée ouverte à tous, intitulée « Journée Découverte », prévue le 6 juin 2023 ;
- * 3 juillet 2025 : point sur l'avancement du projet et la préparation de l'enquête publique.

Les présentations et les compte rendus correspondants sont accessibles sur le [site](#) de la concertation.

⁹ Voir la [composition](#)

¹⁰ Le garant n'a pu participer à cette réunion, étant retenu par un débat public, ni à celle du 3 juillet 2025.

III.9 Les chiffres clés de la concertation

- **Sept ans et demi** de concertation : du 6 décembre 2017 au 18 juillet 2025
- Un **site internet** : **2 000 visiteurs uniques en moyenne par an** ; **35 contributions** (avis ou questions) recueillies ; **105 documents** mis en ligne
- **11 lettres d'information** ; 13 flashes info
- **Une campagne de communication**, en 2018, sur l'option choisie pour le projet
- **13 rencontres de terrain**, en 2018, couplées à une exposition itinérante et des activités ludiques : **611 contacts** enregistrés
- **1 réunion publique** en 2021
- **1 journée découverte** en 2023
- **1 évènement festif** en 2025
- Un **Groupe citoyens actif** : **une trentaine de membres** ; **19 réunions** ; **8 recueils d'idées produits**

IV. LE CONTENU ET LES RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

Avant de rapporter les échanges relatifs au projet de modernisation du centre de Romainville-Bobigny ; il convient de noter que la question a été posée par le public du rôle de chacun des acteurs dans le traitement des ordures ménagère. Des éclaircissements ont été souvent demandés sur les responsabilités respectives du Syctom d'une part, des communes ou groupements de communes d'autre part, les positions relatives des uns et des autres dans la chaîne de collecte et de traitement n'étant pas clairement comprises.

Les représentants du Syctom ont donc rappelé que, sur le territoire de leur compétence, la collecte des déchets et leur acheminement jusqu'aux sites de traitement sont de la responsabilité de la Ville de Paris et des établissements publics territoriaux (EPT), qui le font soit en régie avec des agents territoriaux, soit par des contrats avec des entreprises ; le Syctom assure, pour sa part, le traitement et la valorisation de ces déchets, en aval de la collecte.

IV.1 L'opportunité et les caractéristiques du projet

La concertation continue n'a pas été marquée par le prolongement des débats qui avaient eu lieu durant la concertation préalable sur l'opportunité du projet, opportunité que remettrait en cause une réduction plus dynamique et plus volontariste des volumes de déchets ménagers produits.

Sans que la décision de reconstruction du centre de Romainville-Bobigny soit contestée, bien au contraire, des explications ont été demandées sur l'évolution du projet et en particulier sur la suppression de l'installation de séchage et de mise en balles des OMR, qui a été retirée du projet par le maître d'ouvrage en 2021. Le Syctom a expliqué que, en plus de considérations économiques, la consistance du projet de transformation du centre de Romainville devait tenir compte de l'expérience acquise avec la mise en balle sur le site de Claye-Souilly et de ce qui se passait dans les autres installations du syndicat, notamment avec la réduction de capacité du projet d'Ivry-sur-Seine et le lancement avancé du projet de biométhanisation à Gennevilliers.

Les évolutions dans la consistance du projet décidées par le Syctom ont conduit le public à formuler un certain nombre d'interrogations sur le fonctionnement du site après sa transformation et son insertion dans le réseau des autres installations du Syctom.

C'est ainsi qu'a été posée la question de la **destination des déchets** quittant Romainville. Le Syctom a précisé que les déchets alimentaires seraient acheminés vers Gennevilliers par camion, avec des dispositions techniques d'étanchéité évitant les fuites extérieures. S'agissant des OMR, leur destination peut être, selon les quantités recueillies qui sont variables et les disponibilités, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, Saint-Ouen, voire Claye-Souilly pour stockage temporaire après mise sous balle ; en termes logistiques, le site d'Issy est celui qui pourra le plus rapidement être alimenté par la voir d'eau.

Le Syctom a également précisé que les déchets valorisables faisant l'objet de collectes sélectives (CS), (papiers, cartons, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques) sont déjà actuellement acheminés dans les centres de tri puis sont dirigés, une fois triés et séparés par types de matériaux, vers les usines de recyclage pour être transformés en nouveaux produits :

- * les journaux, revues et magazines sont dirigés vers la papeterie UPM-Chapelle Darblay à Grand-Couronne puis deviennent du papier journal ;
- * les cartons bruns et cartonnettes sont dirigés vers les papeteries Europac, Saica et Emin Leydier puis deviennent du carton brun ;
- * l'aluminium issu de la collecte sélective est dirigé vers l'usine Regeal-Affimet à Compiègne ou à l'usine Alunova en Allemagne (pour le flux de petits aluminiums expérimentaux de Nanterre) on en obtient ensuite de l'aluminium qui est utilisé pour couler diverses pièces, celles du secteur automobile par exemple.

Par ailleurs, suite à l'évènement majeur survenu sur le centre de tri de Paris 17^{ème} le 7 avril 2025, la question a été posée, lors du comité de suivi du 3 juillet 2025, sur les dispositions anti-incendie prévues dans le projet de Romainville-Bobigny. Le représentant du Syctom et celui de son maître d'œuvre ont confirmé que les dispositions des nouveaux décrets relatifs à l'accidentologie des installations de traitement de déchets avaient été prises en compte dans le projet ; ils ont détaillé les dispositions prévues, dans lesquelles le durcissement de la protection incendie est obtenu en majeure partie par de la détection et des dispositifs de limitation de la propagation. Il a également été précisé que les eaux utilisées en cas d'incendie seraient traitées avant rejet.

D'autres questions ont eu **une dimension plus économique**. Certains participants se sont inquiétés de l'évolution de la taxe sur les ordures ménagères au regard du montant des investissements à réaliser. Le Syctom a répondu que cette taxe était fixée par les collectivités en charge de la collecte et que le coût de la collecte représente en général plus de 50% des dépenses totales liées aux ordures ; c'est à ces collectivités que le Syctom facture les dépenses de traitement des ordures, pour lesquelles il veille à des orientations budgétaires prudentes et votées par son Conseil syndical.

Il a été également demandé au Syctom de confirmer **l'évolution des effectifs du centre** dans la nouvelle configuration donnée au projet. Le maître d'ouvrage a indiqué que le projet comme ajusté en 2021 nécessiterait environ 45 emplois supplémentaires en plus des 119 emplois actuels, ce chiffre étant susceptible d'adaptations au fur et à mesure de l'avancement des études. Les emplois créés par le Pôle d'économie circulaire ne sont pas inclus dans ces chiffres et resteraient à déterminer avec les représentants du territoire et les futurs gestionnaires du Pôle.

IV.2 Les prescriptions architecturales

Les habitants comme les élus qui se sont exprimés lors de la concertation continue ont souligné combien le territoire autour du centre de Romainville connaissait une évolution profonde dans le tissu urbain comme dans les activités qui y sont localisées, avec le développement de plusieurs Zones d'aménagement concerté (ZAC), à Romainville, comme à Bobigny. Ils expriment donc fortement le souhait que la rénovation du centre Syctom constitue un ouvrage exemplaire dans cet environnement.

Les attentes exprimées portent aussi sur une réalisation qui soit exemplaire au sens du développement durable, privilégiant des matériaux naturels et les matériaux de réemploi ainsi que des aménagements paysagers à la fois au sol et en toitures. Pour un certain nombre d'intervenants, la réussite de l'intégration architecturale ne doit pas conduire à renoncer à la réutilisation des bâtiments existants et en particulier le bâtiment haubané qui abrite aujourd'hui la chaîne de tri.

Tous ces éléments figurent également dans le [premier recueil d'idées](#) produit par le Groupe citoyens sur le sujet.

Les représentants du Syctom ont confirmé qu'ils adhèrent aux objectifs de qualité architecturale et environnementale mentionnés. Ces objectifs figurent très explicitement dans les cahiers des charges produits par le syndicat pour les appels d'offres des intervenants sur ce chantier et seront des critères essentiels dans les choix de ceux retenus. Ils ont confirmé que le bâtiment existant le plus récent serait bien conservé dans sa structure mais profondément transformé.

Les titulaires d'un marché de maîtrise d'œuvre architecturale et technique désignés en 2022 (Ingérop - Groupe 6 - Inddigo) se sont attachés, dans les présentations qu'ils ont faites, à mettre en évidence les réponses qu'ils ont apportées en termes de qualité architecturale, d'insertion territoriale et d'écoresponsabilité de la construction et il faut noter que leurs propositions ont globalement recueilli des appréciations très positives.



Vue du PEECs rue Anatole France – Groupe -6 Architectes pour Syctom

Les aménagements le long du canal, qui serviraient de port d'embarquement pour les conteneurs de déchets repartant par voie fluviale (voir IV.4), ont fait l'objet d'interrogations sur la façon de maintenir en toute sécurité les circulations piétonnes et cyclistes. Le Syctom a confirmé que la circulation des piétons et des cyclistes serait toujours possible sur le quai pendant l'exploitation du port fluvial et que le chemin de halage resterait ouvert au public à tout instant du jour et de la nuit et tous les jours de la semaine. La conception du port fluvial est prévue pour assurer une circulation fluide, aérée et lumineuse pour les piétons.



Source Groupe-6 Architectes pour le Syctom

La sécurité des passants en mode doux serait assurée par une protection résistante à la chute éventuelle d'outils, d'équipements, de consommables et produits divers (huiles, fuel, déchets) ou de conteneurs en cas de défaillance du système d'accroche de l'équipement de manutention. L'ensemble des éléments communiqués par le Service des canaux de la ville de Paris a été intégré dans le programme du marché de maîtrise d'œuvre (largeur du chemin de halage et hauteur utile sous la casquette pour permettre la circulation des véhicules d'entretien).et, pour que la circulation demeure agréable. Un traitement architectural et paysagé du chemin de halage sur tout le linéaire bordant la parcelle est prévu.

Par ailleurs, la question a aussi été posée du devenir du terrain actuellement occupé par le garage des bennes de la ville de Paris et dont le déplacement a été pris en compte dans le plan masse de l'opération conduite par le Syctom : ce terrain étant dans l'emprise de la ZAC de l'Horloge gérée par l'aménageur Sequano, l'information sur l'usage futur de cette parcelle est à rechercher auprès de l'Etablissement public territorial Est Ensemble.

IV.3 Les impacts environnementaux

Les participants ont eu de nombreuses reprises, tout au long de la concertation, exprimé leurs attentes que la rénovation du site se traduise par une réduction des nuisances par rapport à la situation actuelle, situation qui est tolérée mais n'est pas satisfaisante du point de vue de beaucoup de riverains.

Un représentant d'association est même allé jusqu'à souhaiter qu'un objectif de « zéro nuisance » soit assigné au futur centre. Le Syctom a confirmé qu'un tel idéal n'est pas techniquement atteignable mais que les prescriptions posées doivent conduire aux nuisances les plus faibles possibles avec les technologies disponibles.

Les nuisances citées sont principalement les nuisances olfactives, qui restent le premier sujet de préoccupation des riverains du centre dans son état actuel.

L'inquiétude exprimée sur les risques de nuisances olfactives est renforcée par la présence dans le futur centre de déchets alimentaires susceptibles de putréfaction. Les représentants du Syctom ont indiqué que le centre de transfert actuel d'ordures ménagères n'est effectivement pas équipé d'un système de gestion des odeurs et qu'il est d'ailleurs ouvert au niveau des accès. A l'inverse, le projet de modernisation prévoit que les OMR et déchets alimentaires soient réceptionnés dans un nouveau bâtiment entièrement étanche, clos, sous dépression et avec un sas d'entrée et que l'air à l'intérieur de cet équipement soit aspiré, traité par un système de traitement à deux réactifs utilisant de l'acide ou de la soude puis du charbon actif, avant d'être rejeté à l'extérieur. Ces systèmes sont tout à fait efficaces dans les équipements modernes.

En complément serait mis en œuvre un système normalisé de suivi des odeurs, qui peut passer soit par un dispositif humain, un jury de nez au fonctionnement normalisé, ou un réseau de capteurs électroniques, pour lesquels une expérimentation est en cours sur le site de Saint-Ouen. Si la formule du jury de nez est mise en œuvre, il a été suggéré que les membres du Groupe citoyens y soient impliqués.

Il a également été précisé que les bennes amenant les déchets ne sont pas étanches mais systématiquement nettoyées et que les flux repartant seraient dans des conteneurs hermétiques spécialisés pour le transport des déchets alimentaires.

Des préoccupations ont également été exprimées sur les nuisances sonores liées au trafic routier (voir IV.4IV.4) mais aussi au fonctionnement de l'installation elle-même, que les mesures de confinement devraient aussi réduire.

Des intervenants se sont aussi préoccupés des dispositions envisagées en matière de procédés de lavage et de traitement des eaux. Il a été confirmé que l'installation utiliserait de l'eau pour le lavage des sols, le lavage des camions et le lavage des conteneurs : le Syctom estime une utilisation de 3 000 à 4 000 mètres cubes par an, dont 2 000 potentiellement souillés qu'il n'est pas question de rejeter non traitées, pas même dans le réseau d'assainissement de la ville. Le site aurait donc un système de prétraitement des eaux sur place, qui seraient ensuite évacuées dans le réseau d'assainissement lui-même connecté à une station d'épuration.

La question a été posée de la production par le Sycotom d'une étude d'impact traitant notamment de tous ces points. Le Sycotom a finalement fait le choix de produire une telle étude (voir II.1.3). Pour cette étude d'impact, un état environnemental initial est établi et les mesures spécifiques d'évitement ou de réduction des éventuelles nuisances sonores ou olfactives sont développées par des bureaux d'études indépendants spécialisés. S'agissant des impacts sur les milieux naturels, les associations environnementales ont indiqué, lors du dernier Comité de suivi, qu'elles seront attentives aux mesures de compensations proposées au titre des espèces protégées ou patrimoniales, au regard des avis donnés par l'Autorité environnementale et le CSRPN.

IV.4 Les circulations liées au centre

Les trafics engendrés par le centre, qu'il s'agisse des camions bennes amenant les ordures collectées ou des camions emportant ces mêmes ordures après traitement, constituent un sujet de préoccupation, voire de nuisances pour les habitants du territoire. Ces habitants et leurs élus ont donc été attentifs à ce que la modernisation du centre se traduise par des améliorations substantielles. Le Sycotom s'est attaché à montrer en quoi son projet répondait à ces attentes.

Le recours au transport fluvial pour la réexpédition des OMR, que permet la situation du centre de Romainville sur les bords du canal de l'Ourcq, est globalement considéré positivement, dès lors que le trafic fluvial et les équipements qui lui sont dédiés sont organisés pour permettre les circulations douces sur les rives du canal, comme actuellement. Cependant ce mode de transport a suscité un certain nombre de questions : quels seront les trafics concernés ? les matériels de transport utilisés ? les conditions de transbordement ?

Les représentants du Sycotom ont indiqué que les bateaux utilisés seraient de type Freycinet (moins de 60 m de long) car les canaux susceptibles d'être empruntés - canal de l'Ourcq et canal de Saint-Denis - sont de petit gabarit, composés d'une barge à fond plat et d'un pousseur, qui pourront transporter une vingtaine de conteneurs. Ainsi une barge remplacerait une bonne dizaine de camions. Ces unités de transport sont totalement adaptées aux quantités de déchets et au rythme d'évacuation nécessaires.



Source Sycotom

Le transport fluvial devrait reprendre environ 40% des flux d'ordures ménagères repartant de Romainville vers des centres de traitement, soit 150 000 tonnes et donc 2 à 3 barges par jour remplaçant 20 à 25 camions par jour. En effet, dans un premier temps, seule l'Unité de valorisation énergétique Isséane à Issy-les-Moulineaux à la capacité de recevoir les déchets par voie fluviale ; par la suite l'unité de Saint-Ouen pourrait être équipée pour recevoir les conteneurs en provenance de Romainville.

Le Sycotom a mis en ligne, en octobre 2024, une [note d'actualité](#) faisant valoir les dispositions qu'il prévoit permettant l'utilisation du transport fluvial et les avantages que ce mode apporte au projet.

En réponse à plusieurs questions, le Sycotom a cependant confirmé que le recours à la voie d'eau ne supprimerait pas toutes les circulations routières. Subsisteraient :

- * les trafics des bennes amenant les ordures ménagères et repartant du centre à vide ;
- * une partie des flux de remport des ordures ménagères (de l'ordre de 250 000 tonnes par an) ;
- * l'acheminement des produits des collectes sélectives vers les filières de valorisation (environ 55 000 tonnes par an).

Il a également indiqué qu'il entendait bien accroître les tonnages transportés par voie fluviale au fur et à mesure du développement d'infrastructures de traitement des déchets connectées à la voie d'eau pour, à terme, assurer le transfert d'une majorité des déchets par ce mode de transport.

En complément, le Sycotom a fait valoir que le projet permettrait aussi une profonde restructuration des circulations routières, restructuration qui avait été discutée avec les municipalités concernées ; les poids lourds n'emprunteraient plus l'avenue Gaston Roussel et, en sortie du centre, déboucheraient directement sur l'ex RN3 ; de même les circulations entre les deux parcelles sur lesquelles est implanté le projet, se feraient par la voirie interne et sans emprunter le réseau public.

Plusieurs intervenants se sont aussi inquiétés du circuit de chargement des conteneurs destinés à être chargés sur les barges, notamment au regard des nuisances potentielles : il leur a été précisé que les conteneurs vides seraient chargés dans le nouveau centre de transfert, qui sera une enveloppe étanche sous dépression avec captation de l'air vicié et mise en place d'un traitement de l'air ; acheminés sur le bord du canal, ils seraient ensuite chargés sur une péniche presque immédiatement : moins de 24 heures s'écouleront entre l'arrivée d'un déchet dans la benne de collecte, son déchargement, la mise en conteneur du déchet, le transport du conteneur de l'autre côté du site, et son embarquement sur la péniche.

Le recours au transport ferroviaire a également été évoqué, alors qu'un faisceau ferroviaire passe à toute proximité du site. Il a été répondu que cette solution n'est pas envisageable pour deux raisons : la difficulté de stocker des quantités suffisantes pour constituer un train, alors que les ordures doivent être évacuées sans attendre, et la difficulté d'insérer de nouvelles circulations sur un réseau ferroviaire en banlieue déjà saturé, la priorité étant donnée aux circulations des trains de voyageurs le jour et aux travaux de maintenance la nuit.

Les circulations liées au chantier, qui viendront, durant les années de travaux, s'ajouter aux circulations liées à l'exploitation du centre, ont également suscité des questions, notamment au sein du Groupe citoyens. Pour limiter les nuisances en phase chantier, le Sycotom a fait valoir l'inscription, dans les prescriptions imposées aux entreprises en charge de la réalisation, d'une maximisation du réemploi de matériaux issus de la déconstruction pour les nouvelles constructions ainsi que d'une évacuation d'une partie des déblais résiduels par voie fluviale.

IV.5 Le Pôle d'excellence de l'économie circulaire et solidaire

Ce Pôle constitue le changement le plus substantiel et le plus innovant dans la rénovation du centre de Romainville-Bobigny.

Le centre actuel comporte déjà une déchèterie ouverte aux citoyens du territoire. Le Groupe citoyens, dans les réflexions qu'il avait conduites dès 2021, avait insisté sur l'importance de donner une place suffisante et significativement étendue pour les activités de déchèterie et surtout de recyclerie. Deux points avaient retenu son attention :

- * l'importance d'associer à l'élaboration de ce pôle les multiples acteurs du territoire qui sont d'ores et déjà actifs dans tout ou partie de l'économie circulaire ;

- * le souhait de localiser, si possible, déchèterie et recyclerie dans la même partie du site.

Les contraintes pesant sur le plan masse n'ont pas permis de respecter ce souhait mais la circulation entre les implantations a été traitée avec attention par les architectes.

Les municipalités de Romainville et de Bobigny, après les élections de 2020, ont insisté pour donner une dimension amplifiée à ces activités, en faisant « un projet structurant, un modèle pour la région parisienne et la métropole du Grand Paris. » Parmi les pistes de développement a ainsi été mentionnée l'intégration d'une grande recyclerie et d'ateliers de réparation. Cette ambition a été partagée par les représentants de plusieurs associations.

Les trois collectivités, à savoir Bobigny, Romainville et Est Ensemble, ont indiqué qu'elles prendraient toutes leurs responsabilités dans la mise en œuvre de ce projet de Pôle, le rôle du Syctom étant d'accompagner le projet en l'incluant dans les bâtiments réalisés, sans pour autant avoir vocation à porter et gérer directement une telle structure ; elles ont également émis le souhait de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir le cahier des charges ainsi que le montage opérationnel de ce pôle.

L'enveloppe des surfaces affectées au Pôle au sein du projet a été arrêtée en accord entre le Syctom et les collectivités et se monte à 9 970,5 mètres carrés comprenant le PEECs Anatole et le PEECs canal, tout étages compris. Ce sont maintenant ces dernières qui pilotent l'élaboration plus détaillée du pôle d'excellence et viennent d'engager une démarche largement participative pour ce faire.

Un participant a posé la question de l'accès à la déchèterie pour les personnes à mobilité réduite : il a été précisé que les risques inhérents à cet accès rendaient nécessaire un accompagnement par une personne valide et que l'organisation d'une collecte à domicile ou dans des points spécifiques relevait de la compétence d'Est Ensemble.

IV.6 Les actions d'information liées au projet

Après avoir apporté leur contribution aux prescriptions architecturales et environnementales à inscrire au cahier des charges du projet, le Groupe citoyens s'est particulièrement attaché à faire des propositions sur des sujets qui lui tiennent à cœur et pour lesquels un effort de communication lui paraît essentiel :

- * faire connaître le projet de rénovation du centre de Romainville-Bobigny ;
- * promouvoir les comportements de réduction des quantités de déchets ménagers et d'amélioration du tri à la source.

IV.6.1 Les actions sur le projet

Chaque fois que des initiatives ont été prises par le Syctom pour donner de l'information sur son projet et permettre au public de s'exprimer et d'échanger, sa démarche a été appréciée très positivement. Il est attendu du Syctom que les pratiques d'information sur le projet qu'il a mis en œuvre soient poursuivies durant la phase de construction ; Il est également attendu qu'existe, une fois la rénovation achevée, une présentation des installations et de leur fonctionnement qui soit accessible à tous.

Le Syctom prévoit d'inclure dans les installations une Maison du projet qui réponde à ces attentes.

IV.6.2 Les actions sur le tri

Les réflexions du Groupe citoyens comme certaines interventions en réunion ont aussi insisté pour que la rénovation du centre de Romainville soit le support d'un effort d'information et de pédagogie pour améliorer les pratiques de tri et réduire les quantités de déchets ménagers sur le territoire.

Le projet de Maison du projet annoncé par le Syctom et pour lequel le Groupe citoyens a fait des propositions, puis le Pôle d'excellence de l'économie circulaire pourraient fournir le cadre de ces actions.

V. L'AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION ET SES RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE

V.1 L'avis du garant sur le déroulé de la concertation

Le délai de près de huit années qui a été nécessaire au Sycotom pour passer du projet issu de la concertation préalable au projet soumis à enquête publique, n'est pas propice à ce que le public porte une attention soutenue à une opération dont il finit par douter de la réalisation. Le projet consiste en la reconstruction d'un centre existant, pour une activité de tri des déchets qui est implantée de longue date dans la zone ; de ce fait, il bénéficie d'un a priori plutôt favorable, dès lors qu'il est susceptible d'apporter des améliorations à la situation actuelle.

Les outils de concertation qui avaient été mis en place ont fonctionné durant toute la période. La plateforme numérique a été régulièrement alimentée en informations par le Sycotom. Une lettre d'information sur le projet a été publiée chaque fois que des éléments significatifs méritaient diffusion et a donnée à la distribution de plus de 100 000 exemplaires, par boîtage sur les quatre communes de Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec et Pantin

Le Sycotom s'est également attaché à faire passer des informations sur le projet et ses évolutions dans les journaux des collectivités locales proches, qui ont du reste été partenaires dans la conception du projet, notamment dans la dimension particulière que lui donne le Pôle d'excellence de l'économie circulaire et solidaire.

La modalité la plus remarquable de la concertation est le Groupe citoyens, qui a fonctionné avec constance et continuité tout au long de la période, même si certains de ses membres ont été remplacés en fonction des disponibilités personnelles. Composé d'habitantes et d'habitants des communes proches qui ont accepté de participer à l'aventure et qui y ont manifestement pris plaisir, ce groupe a été à la fois le rapporteur auprès du Sycotom des attentes et des réactions des concitoyens de ses membres et le producteur de plusieurs recueils d'idées pour accompagner le projet.

Le garant, tout en notant les limites que la durée de la concertation a créées dans la participation du public, considère que les objectifs d'information et de participation du public à la décision ont été satisfaits.

V.2 Les recommandations au Sycotom sur les modalités d'information

Le projet de rénovation du centre de Romainville étant figé dans sa forme, au terme des études de maîtrise d'œuvre architecturale et technique, il paraît au garant important que le Sycotom produise, dès maintenant, une plaquette descriptive du projet qu'il envisage de réaliser, plaquette à laquelle il serait souhaitable de donner une large diffusion sur le territoire.

Si le projet est mis en œuvre par le Sycotom, après enquête publique et obtention des autorisations administratives nécessaires, le garant considère comme essentiel que le maître d'ouvrage poursuive, comme il en a affiché la volonté, ses efforts d'information et d'échanges avec le public sur le territoire concerné. Cet effort doit être adapté, dans sa forme et, plus encore, son contenu, au stade d'avancement du projet, en distinguant la période de chantier et la phase d'exploitation.

A ce titre, le garant recommande que le Sycotom veille à :

- * partager avec le public les prescriptions dont seraient éventuellement assorties les autorisations administratives ;
- * informer régulièrement le public de l'avancement du chantier et des mises en service successives des parties du projet ;
- * faire connaître l'avancement du Pôle d'excellence de l'économie circulaire et solidaire.

Dans ce but, le garant recommande que les moyens suivants soient mis en œuvre :

- * faire vivre les outils de communication existants : site internet, lettres d'informations ;
- * réunir régulièrement l'instance de partage qu'est le Comité de suivi ;
- * poursuivre activement les actions de co-construction menées avec le Groupe citoyens ;
- * mettre en place la Maison du projet, sur la base des propositions faites par le Groupe citoyens ;
- * organiser des visites de site selon le rythme d'avancement du projet, dans les limites permises par les conditions de sécurité sur des installations en chantier.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1. Tableau des demandes de précisions et recommandations
- Annexe 2. Glossaire

Annexe 1. Tableau des demandes de précisions et recommandations

| Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable | | | |
|--|--|---|--|
| Recommandations 28/07/2025 | Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA | Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA | Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA |
| Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participantes et des participants | | | |
| 1. <i>partager avec le public les prescriptions dont seraient éventuellement assorties les autorisations administratives</i> | | | |
| 2. <i>informer régulièrement le public de l'avancement du chantier et des mises en service successives des parties du projet</i> | | | |
| 3. <i>faire connaître l'avancement du Pôle d'excellence de l'économie circulaire et solidaire</i> | | | |
| 4. <i>faire vivre les outils de communication existants : site internet, lettres d'informations</i> | | | |
| 5. <i>réunir régulièrement l'instance de partage qu'est le Comité de suivi</i> | | | |
| 6. <i>poursuivre activement les actions de co-construction menées avec le Groupe citoyens</i> | | | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| <i>7. mettre en place la Maison du projet, sur la base des propositions faites par le Groupe citoyens</i> | | | |
| <i>8. organiser des visites de site selon le rythme d'avancement du projet, dans les limites permises par les conditions de sécurité sur des installations en chantier</i> | | | |

Annexe 2. Glossaire

| | |
|-------|---|
| CNDP | Commission nationale du débat public |
| CS | Collecte sélective |
| CSR | Combustible solide de récupération |
| CSRPN | Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France |
| EPT | Etablissement public territorial |
| ERC | Eviter, réduire compenser |
| GES | Gaz à effet de serre |
| LTECV | Loi de transition énergétique pour la croissance verte |
| OMR | Ordures ménagères résiduelles |
| PEECs | Pôle d'excellence de l'économie circulaire et solidaire |
| ZAC | Zone d'aménagement concerté |

